

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes attendu-e le

Mardi 6 octobre 2020

à 20h à la Salle du Conseil à Romainmôtier

(des informations sanitaires importantes se trouvent au verso)

Ordre du jour :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2020
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 2 octobre 2020)
6. Communications du bureau et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Préavis 03/2020 : arrêté d'imposition
9. Préavis 04/2020 : réponse au Postulat Pilet « Futurs travaux de rénovation des chaussées »
10. Rapports des délégués aux associations intercommunales
11. Divers

Romainmôtier-Envy, le 20 septembre 2020

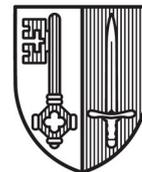
Le Président

Manuel Siggen

Rappels concernant le quorum

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. le Conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée.

Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.



Mesures sanitaires prévues pour la tenue du Conseil général du 6 octobre 2020

Depuis le début de la pandémie du nouveau coronavirus, les séances des Conseils généraux sont tenues de respecter les règles sanitaires de l'Office fédéral de la santé publique et le plan de protection sanitaire doit être validé par les autorités cantonales.

En accord avec la préfecture du Jura-Nord Vaudois, les mesures suivantes **seront obligatoires** pour le prochain Conseil :

1. le port du masque ;
2. la désinfection des mains à l'entrée et lors de manipulations d'objets ;
3. chaque personne présente devra donner son nom, son prénom et son numéro de téléphone ;
4. il n'y aura pas de verrée à la fin de la séance.

Des masques et du gel désinfectant seront mis à disposition gratuitement.

Merci d'avance de votre compréhension.